



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 04

Convocation : 13 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt janvier à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme ESCODA Aurélie, Mme GADRE Aurélie, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme ESCODA Aurélie.

Mme PROFFIT France donne procuration à M. LORD Stéphane.

Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Mme SOLA Sylvie donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Stéphane LORD est nommé secrétaire de séance.

002 /2026 - OBJET : PROJET RENATURATION CLAVE VERTE

AVANT-PROJET ET ESTIMATION FINANCIERE

Vu la délibération N°037-2024 du 14 novembre 2024 relative à l'acquisition de la maison située 14, rue de l'Eglise à Corneilla la Rivière,

Vu la délibération N°021-2025 du 3 avril 2025 votée en faveur du projet de renaturation du passage de la Clave Verte estimé à 913 145,50 € HT, autorisant le Maire à effectuer les démarches de demande de subvention ainsi que celles liés au marché public de la maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N°044A-2025 du 30 septembre 2025 relative à la demande de subvention auprès du conseil départemental 66,

Vu la délibération N°045A-2025 du 30 septembre 2025 relative à la demande de subvention auprès du conseil régional d'Occitanie,

Vu la délibération N°046A-2025 du 30 septembre 2025 relative à la demande de subvention au titre du FNADT (Etat),

Vu la délibération N°053-2025 du 11 décembre 2025 relative au choix de la maîtrise d'œuvre,

Considérant la proposition d'aménagement et l'estimation financière du maître d'œuvre, cabinet Roussillon Topo Ingénierie,

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260120-0022026-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Monsieur le Maire rappelle le projet de renaturation du passage de la Clave Verte ainsi que le choix d'un maître d'œuvre et présente l'avant-projet global ainsi que l'estimatif financier associé. En effet, il est proposé de procéder à la démolition de la bâtisse acquise située 14, rue de l'Eglise ainsi que du porche attenant pour aménager un axe à double sens associé à une voie douce arborée avec pour objectifs de :

- Réduire l'insécurité sous et aux abords du porche,
- Mettre en valeur le patrimoine communal (église et clocher),
- Améliorer la circulation des véhicules,
- Valorisation la mobilité des piétons.

Avant-projet renaturation passage Clave Verte		
Intitulé	Montant HT	Montant TTC
Démolitions	99 400,00 €	119 280,00 €
Aménagement passage	193 595,00 €	232 314,00 €
Enfouissement des câbles	10 000,00 €	12 000,00 €
Référé préventif	3 000,00 €	3 600,00 €
Mission CSPS	5 000,00 €	6 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	27 000,00 €	32 400,00 €
Aléas (5%)	16 899,75 €	20 279,70 €
TOTAL	354 894,75 €	425 873,70 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ainsi que le plan de financement ci-dessus, le conseil municipal, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina par procuration, M. CLOTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France par procuration, Mme REDO Fabienne par procuration, Mme SOLA Sylvie par procuration, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

00 voix CONTRE

04 ABSTENTIONS (Mme ESCODA Aurélie, Mme GADRE Aurélie par procuration, M. LAFFORGUE Guy et Monsieur LLENSE Gérard par procuration)

- Approuve l'avant-projet de renaturation du passage de la Clave Verte présenté par Monsieur le Maire ;
- Valide l'estimatif financier de la démolition à 99 400,00 € HT soit 119 280,00 € TTC et celui de l'aménagement du passage à 193 595,00 € HT soit 232 314,00 € TTC pour un projet total de 354 894,75 € HT soit 425 873,70 € TTC ;
- Mandate Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 21 janvier 2026,

Le Maire
M. René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260120-0022026-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

